125 voix contre, amenèrent le rejet de l'amendement. (17 février 1868.)

Dans la discussion de l'amendement présenté par le baron de Janzé, Emile Ollivier, Maurice Richard : « Quand un journal aura inséré dans un de ses numéros le compte rendu officiel d'une séance du Sénat ou du Corps législatif, il sera libre de citer en partie, d'analyser, d'apprécier et de discuter les discours et les incidents de cette séance, sans que cette situation, analyse, appréciation ou discussion puisse être assimilée au compte rendu interdit. » — 69 voix, dont celle de M. Jules Brame, accueillirent l'amendement ; — 149 le repoussèrent (20 février.) L'ancien article de la loi sur la presse n'avait pas été adopté ; on discute l'article 11 (nouveau), dans la séance du 6 mars 1868. Cet article ainsi conçu : « Toute publication dans un écrit périodique relative à un fait de la vie privée constitue une contravention punie d'une amende de cinq cents francs. — La poursuite ne pourra être exercée que sur la plainte de la partie intéressée. » fut voté par 138 honorables qui tenaient à édifier la mur de la vie privée de M. Guillouteau ; 105 députés, et parmi eux M. Jules Brame, s'efforcèrent vainement de briser cette loi d'airain ; il fut voté.

16° Loi sur les réunions publiques

(13 mars 1868.)

On discutait l'article 2 : « Chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune où elle doit avoir lieu et jouissant de leurs droits civils et politiques, etc. » Au scrutin, il y eut 50 voix, — dont celle de M. J. Brame — pour le renvoi à la commission, c'est-à-dire contre l'article ; 168 voix adoptèrent l'article qui passa.

Le même jour, on discutait l'art. 6. — « Le fonctionnaire qui assiste à la réunion a le droit d'en prononcer la dissolution. » 1° Si le bureau, bien qu'averti, laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion ;

» 2° Si la réunion devient tumultueuse. Les personnes réunies sont tenues de se retirer à la première réquisition. Le délégué dresse procès-verbal des faits et les transmet à l'autorité compétente. »

Il y eût un scrutin sur le renvoi de l'article 6 à la commission.

M. J. Brame vota avec 45 députés pour le renvoi à la commission, c'est-à-dire contre l'article 6.

183 députés votèrent contre le renvoi, c'est-à-dire pour l'article. Enfin dans la séance du 25 mars 1868, au scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif aux réunions publiques, M. J. Brame vota pour la nouvelle loi.

17° Facteurs ruraux et locaux.

Discussion du projet de loi relatif au budget ordinaire de 1869.

M. J. Brame vota, dans la séance du 24 juillet 1868, pour l'amendement de M. Stephen Liégeard : « Le crédit affecté au traitement et à la haute paie des facteurs locaux et ruraux est élevé de 9,254,200 à 11,240,880, de façon à procurer en moyenne à chacun de ces 16,639 sous agents une augmentation de 120 francs l'un. Il y eu 106 députés pour l'adoption, et 98 contre. L'amendement fut adopté.

18° Obligations mexicaines.

(24 juillet 1868.)

M. Jules Brame et 32 de ses collègues votèrent contre les dispositions suivantes que firent adopter 175 voix : « Art. 29. — Titre VI. — Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand livre de la dette publique une rente de 1,[illegible] de 4,000,000 de francs pour être attribuée aux porteurs :

1° Des obligations mexicaines libérées 1re et 2me séries ;

2° Des titres libérés du emprunt mexicain à 6 0/0 qui seront considérés comme convertis en obligation 2me série, etc., etc., etc. »

19° Conseils municipaux.

(27 juillet 1868.)

M. J. Brame et 40 députés votèrent pour l'amendement de MM. Jules Simon, Eugène Pelletan, Garnier-Pagès, Carnot : « Les membres des conseils municipaux dans les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, du département de la Seine, seront élus par le suffrage universel. »

163 députés repoussèrent cet amendement.

20° Projets de loi concernant la ville de Paris

Dans la séance du 6 mars 1869, M. J. Brame appuya de son vote avec 44 députés, l'amendement présenté par MM. Marie, Glais-Bizoin, etc., lequel fut repoussé par 192 voix. Dans cette même séance, au scrutin sur l'ensemble du projet de loi ayant pour objet d'approuver les traités passés entre la ville de Paris et la société de Crédit foncier de France, M. Jules Brame fit partie des 41 députés qui refusèrent leur bienveillance à l'administration de M. Haussmann.

A cette longue énumération des votes libéraux de M. J. Brame, il convient d'ajouter que l'honorable député de la 4me circonscription vota pour le retrait de la nomination des Instituteurs par le préfet ; pour l'égalité devant le recrutement, (amendement Des Rotours) ; qu'enfin, ainsi que vient de le déclarer publiquement la Chambre consultative de notre ville, M. Jules Brame, en sa qualité de député au Corps législatif, a donné aux intérêts industriels et commerciaux de Roubaix de nombreux témoignages de dévouement. En effet, M. Jules Brame, pendant toute la durée de son mandat, n'a cessé de protester contre l'insuffisance des droits établis à l'importation, par les traités de commerce, particulièrement en ce qui concerne la grande industrie des tissus mélangés de la fabrique de Roubaix ; il s'est rendu le fidèle interprète des besoins de l'industrie roubaisienne, en demandant avec persistance que ces traités fussent dénoncés sur et à mesure de leur expiration, pour être remplacés par des tarifs *suffisamment protecteurs*. M. Jules Brame a, en outre, puissamment contribué par d'actives et d'intelligentes démarches, à obtenir que de nouvelles lignes de chemins de fer fussent concédées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, — concessions qui constituent un grand bienfait pour la ville de Roubaix.

Tous les électeurs de la 4me circonscription s'associent, nous en sommes persuadés, aux remerciements et aux chaleureuses félicitations adressés à M. Jules Brame, au nom de l'industrie et du Commerce de Roubaix, par la Chambre consultative.

M. J. Brame en a donné l'assurance à tous ses électeurs : il ne cessera de poursuivre la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre, comme étant la cause du malaise général de l'industrie.

Cela doit suffire aux électeurs qui, dimanche et lundi, acclameront M. Jules Brame, leur nouveau député, à une immense majorité. Pour nous, nous avons l'assurance que, — *nolens, volens*, — le gouvernement arrivera à remplacer ces traités par des tarifs protecteurs.

Ce sera pour lui le meilleur moyen de mettre à néant les réclamations incessantes et énergiques de MM. Jules Brame, Thiers et Pouyer-Quertier.

Maintenant que les électeurs de la 4me circonscription ont eu sous les yeux le tableau des votes de M. Jules Brame, ils peuvent, en toute sûreté de conscience, se prononcer pour l'honorable député sortant.

Ils sont nombreux et ils ont dû le constater : le candidat libéral que revendique M. J. Brame est pleinement justifié par ses actes, par l'irréfutable témoignage des faits et des chiffres.

En 1863, sur 24,204 votants, 23,995 ont nommé M. Jules Brame.

Il y a 34,976 électeurs dans la 4me circonscription ; nous comptons bien que, lundi soir, 30,000 auront proclamé de nouveau, M. Jules Brame, leur député.

CH. NUREL.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi 20 mai.

Ces jours derniers nous nous presque exclusivement occupés, dans le mouvement électoral de la Seine, des candidats de l'opposition qui n'avaient chance de trouver bon accueil auprès du public spécial des réunions, presque partout ultra démocratique, que par l'exagération de leurs déclarations et leurs principes radicaux : ces exagérations, il faut le dire, n'ont rien de commun avec la vie pratique au sein d'une grande nation ; et quand il faut compter non pas avec les désirs de quelques hommes remuants, mais avec les intérêts d'un peuple tout entier, on doit chercher ailleurs des guides et des inspirateurs.

Examinons aujourd'hui les candidats conservateurs : leur triomphe n'est pas poursuivi par le gouvernement ; il se tient avec un soin évident en dehors de la lutte dans une voie où ses partisans ne paraissent pas avoir d'autres que leur devoir à faire à former leur opinion par des actes, quand ses adversaires directs ne font pas faute de conférer un patronage très-officiel et un mandat obligatoire à leurs candidats. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement verra avec plaisir le succès de ces candidats conservateurs qui entraîneraient à la Chambre avec la volonté de perfectionner nos institutions, non de les abattre.

Dans la 1re circonscription, nous trouvons M. Tenre, qui, et l'on doit lui en savoir gré, cache sous une profession de modestie, qui aurait pu porter ombrage, qu'il ne s'en présente pas une autre, dans le même ordre d'idées qui rendit la sienne inutile. Je dis inutile, car le but de M. Tenre et de ses amis est de donner à ceux qui veulent la liberté par l'ordre et de l'ordre dans la liberté le moyen de manifester leurs vœux en posant leurs voix sur celui dont le nom est la réunion de ces principes.

M. Tenre est fils d'un ancien maire de Lyon, ancien député, frère d'un député sortant de Lyon. Avant de prendre un rôle dans la presse, il avait appartenu au corps consultatif ; et l'on peut se rappeler que grâce à la fermeté de son attitude, quand il était consul de France à Tunis, cette ville évita d'être bombardée par la flotte italienne. C'est un homme progressif, de caractère très-conciliant, dans une situation personnelle de fortune qui garantit ses idées d'ordre et qui a pu chaque jour exposer ses principes à un public plus nombreux que ceux des réunions, puisqu'il est le rédacteur principal du *Peuple* qui se publie à plus de 50,000 exemplaires.

M. Devinck, fort connu à Paris, non-seulement comme industriel, ce qui chose étrange dans une vie industrielle et commerciale comme Paris, semble lui être imputé à reproche par ses adversaires, mais comme homme politique, et un esprit sincèrement libéral ; l'opposition l'a envoyé une fois à la Chambre, et s'il ne fut pas renommé en 1863, ce n'est pas que les électeurs aient pu lui reprocher d'avoir dévié des principes au nom desquels il fut élu. M. Devinck a été trois fois député de Paris ; il a longtemps appartenu au Conseil municipal de la Seine ; il en était un des membres les plus distingués ; et s'il a le droit de revendiquer l'honneur d'une partie des grandes œuvres accomplies à Paris, il faut rappeler que tout en voulant mettre à profit les ressources croissantes du présent, il consacra avec énergie que ne pas compromettre l'avenir. Le dernier acte de sa vie publique n'est pas le moins important. Il a voulu faire pour mettre les ouvriers à même de profiter des magnifiques enseignements de l'Exposition Universelle ; au point de vues des questions sociales si confusément agitées dans ces derniers temps, en voulant améliorer la situation de l'ouvrier par le développement de son intelligence, il a rendu un service plus grand qu'en empêchant ses prétentions et en le détournant de la voie au bout de laquelle il doit trouver la considération par le travail et le bien-être par l'économie.

M. Levy se présente dans la 5e. C'est un homme de grandes aptitudes et dont la générosité est bien connue. Sa popularité faisait croire que sa candidature en 1863 aurait eu un plein succès : on se rappelle qu'il ne manqua la députation que de quelques centaines de voix. Ses amis, en le décidant à se présenter de nouveau, lui ont fait espérer que les électeurs, calmés sur le but que poursuit l'opposition, lui rendraient cette fois justice et lui donneraient un légitime dédommagement.

La candidature de M. Cochin dans la 6e circonscription a un caractère particulier. Je vous ai parlé des arènes compétitions qui veulent faire résoudre dans cette circonscription une question d'intérêt supérieur pour les Etats catholiques : « Y a-t-il, oui ou non, lieu de maintenir une religion d'Etat ? » M. Cochin est un candidat qui s'est particulièrement distingué dans les œuvres qui rattachent la religion à la bienfaisance, qui font intervenir la religion dans l'amélioration du sort des classes souffrantes ; c'est un savant et un publiciste éminent ; membre de l'Institut, il fut longtemps 1er adjoint au maire de Paris et maire lui-même pendant une assez longue période.

M. Lachaud est connu de toute le monde, et il n'est pas nécessaire de s'étendre sur son compte. Il y a longtemps qu'on a dit qu'il plaidait avec son cœur et c'est à cela qu'il doit ses succès et sa réputation ; c'est aussi un homme de bien, et un homme de caractère. Pendant ces derniers temps, il s'est beaucoup produit dans des réunions publiques et ses conférences ont été de véritables triomphes.

M. Bouley, candidat contre M. Pelletan dans la 9e circonscription, est un patricien, un savant qui a beaucoup écrit, mais qui a surtout fait sa réputation comme professeur à l'école d'Alfort. Il fait autorité dans la science dont il est le chef actuel. L'homme jouit d'autant de réputation que le savant a de réputation ; aussi peut-on prédire que le succès n'est pas acquis à sa candidature, il rallera un nombre considérable de voix qui atténuera le succès du théoricien de la république et du socialisme, le fougueux M. Pelletan.

J'ai tenu à vous résumer les titres des candidats qui se présentent aux suffrages du parti conservateur, et affrontent bravement la marée montante de l'opposition. Il y a quelque courage à le faire, et l'exemple était bon à donner.

CH. CAHOT.

Paris, vendredi, 21 mai.

Nous sommes dans la période de recueillement : Plus de réunions électorales, plus de réunions publiques, à peine quelques réunions ayant un caractère intime au domicile des candidats et chez leurs amis influents. En revanche, les comités fonctionnent dans chaque circonscription pour organiser la distribution des bulletins de vote et surveiller toutes les opérations du scrutin. Nous avons entendu des gens de bonne foi dire qu'ils redoutaient pour dimanche et lundi des manifestations hostiles au gouvernement. Leur crainte nous paraît presque puérile après les incidents qui ont marqué les réunions publiques. Nous pensons que tout le tapage qu'il y avait à faire est fait, et que les opérations du scrutin s'accompliront, sinon sans animation et quelque bruit, du moins sans désordre et sans scandale.

A cette heure il serait bien impossible de prévoir même le résultat général des élections parisiennes. En 1863, la liste des oppositions coalisées a passé tout entière : cette année les élections, comme on l'a dit, ne peuvent pas être plus mauvaises pour le gouvernement ; elles peuvent être moins favorables à ses adversaires, et il n'est pas certain que partout il ne soit élu que des candidats opposants. Le duel entre M. Gueroult et M. J. Ferry pourrait bien faire passer M. Cochin ; il y a grande hésitation parmi les électeurs pour choisir entre M. Carnot et Gambetta ; M. J. Favre n'aura pas dans la circonscription nouvelle où il se présente autant de voix que dans celle qui l'avait élu en 1863 ; M. Jules Simon est rudement battu en brèche par les partisans de M. Lachaud, celui des candidats dynastiques qui, avec M. Devinck, réunira le plus de suffrages. La lutte entre les partisans de M. Bancel et ceux de M. E. Ollivier sera très vive. Si j'en crois tout ce qui me revient, M. E. Ollivier sera réélu. De tous les candidats de l'opposition, celui qui aura la plus forte majorité est assurément M. Ernest Picard. M. Thiers n'aura pas en sa faveur la même manifestation qu'en 1863 ; il a été cette fois beaucoup plus hardiement combattu qu'alors par ses adversaires des diverses nuances. En somme, nous ne voulons faire aucune prédiction que viennent ensuite démentir les surprises du suffrage universel, mais nous croyons que les élections de 1869 seront plus favorables au gouvernement que celles de 1863 ; je parle des élections parisiennes. Celles des départements présentent un caractère si complexe qu'on ne peut les apprécier dans l'ensemble. Cependant il m'est facile de juger qu'il y aura dans la prochaine chambre plus de députés nommés en dehors de tout patronage officiel qu'il ne s'en trouva en 1863. L'administration a gardé cette fois la neutralité dans plusieurs circonscriptions où elle avait, il y a six ans, soutenu énergiquement des candidats. Nous croyons donc que le caractère des élections départementales [illegible] l'augmentation du nombre des [illegible] qu'on peut appeler non pas du tiers parti, mais dynastiques libéraux. Quant à l'opposition radicale, nous verrons ce qu'elle aura fait de recrues dans les départements ; je crois que le compte n'en sera pas long à faire.

On parlait encore aujourd'hui de la publication d'un manifeste de l'Empereur : je me borne à vous signaler la persistance de ce bruit. Quant aux rumeurs relatives aux modifications ministérielles, on n'y pense plus guère, car on sait qu'elles ne peuvent être décidées qu'après les élections.

La politique étrangère est au calme plat : en Italie le nouveau ministère, dit ministère de conciliation, paraît se consolider en dépit du parti de M. Ratazzi que l'on peut appeler le parti des brouillons ; l'Espagne attend toujours un roi et ne sait où le prendre : avant peu nous apprendrons que M. Prim s'est enfin entendu avec quelque candidat. L'Angleterre et l'Amérique sont en délicatesse ; mais il faut croire à leur bon esprit et personne qu'elles en viennent à se faire la guerre.

L'Autriche et la Prusse sont toujours en opposition ; mais la polémique des journaux dans les deux pays a un peu baissé de ton depuis quelques jours. Quant aux rapports de la France et de la Prusse je peux bien vous dire ce qu'ils sont officiellement : ils n'ont pas changé depuis plusieurs mois ; mais je n'essaierai pas de chercher si de grands projets ne s'élaborent pas de part et d'autre. Le voyage de M. Benedetti à Paris reste toujours inexplicable, le déplacement du prince Napoléon s'explique difficilement par le simple désir de visiter Naples, Agram, Trieste et Venise. Mais ce sont là mystères de la diplomatie et nous perdrions notre temps à essayer de les pénétrer.

On s'occupe beaucoup en Suisse du projet prussien relatif au chemin de fer qui, par le Saint-Gothard, relierait la Prusse, à l'Italie par une voie directe. C'est une concurrence à la ligne du Simplon qui relie la France et l'Italie et dont les travaux se poursuivent activement. Il y a là un intérêt politique et commercial engagé, et l'on parle d'une subvention qui pourrait être donnée par le gouvernement pour le prompt achèvement de la ligne du Simplon.

On dit que la Cour, aussitôt après que le résultat des élections sera connu, ira s'établir à Fontainebleau, où doivent venir le prince Humbert et le vice-roi d'Egypte. Cependant l'Empereur viendrait à Paris pour l'ouverture de la courte session législative qui paraît toujours fixée à la mi-juin.

La petite chronique parisienne est en plein chômage : le Salon lui-même n'attira que les intéressés et quelques amateurs qui ont des loisirs ; les théâtres ne donnent pas de pièces nouvelles ; les éditeurs ne publient pas de livres, et le mauvais temps qui continue retarde les départs pour la villégiature d'été.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE LOCALE

Les journaux de Lille qui soutiennent la candidature de M. Thiers publient la circulaire suivante :

A MM. les Electeurs de la 3e circonscription du Nord.

Messieurs,

La déclaration que j'ai faite aux électeurs de Paris, s'adresse à vous comme à tous les électeurs de la France.

Toute ma vie, j'ai voulu la liberté, c'est-à-dire le gouvernement du pays par le pays, de manière qu'en matière de politique, de finances, d'industrie, de commerce, d'agriculture, il ne se fasse rien que le pays n'ait su, voulu, ordonné.

Si ce régime avait existé, on n'aurait pas, en quelques heures, sacrifié le travail national au travail étranger, en se liant par des traités imprudents, et pour un temps indéterminé, aux Anglais, aux Belges, aux Prussiens, vos voisins et vos rivaux.

Et si enfin on avait apporté des changements à notre régime commercial, on l'aurait fait avec de sages tempéraments, qui n'auraient pas introduit la misère dans nos ateliers.

Ces traités je les ai combattus, et je combattrai encore l'extension désastreuse qu'on voudrait leur donner, heureux, en servant votre cause, de servir celle de tous les ouvriers français qui travaillent dans nos champs, dans nos manufactures, dans nos ports.

Mon intérêt pour vous ne saurait être douteux car j'ai passé quinze ans au milieu de vous. Je n'ai pas perdu le souvenir de votre bienveillance, et je suis sûr que, livrés à vous-mêmes, vous voteriez pour moi. Mais que je sois ou ne sois pas votre représentant, je défendrai toujours vos intérêts qui sont ceux des plus riches et des plus laborieuses provinces de la France.

A. THIERS.

M. le conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, vient de publier un arrêté par lequel MM.

---

conciliation et de paix qui peut-être lui restait. Oh ! combien de rêves, et de espérances, de doux projets et de silencieux désirs étaient concentrés sur cette enfermante tête de jeune fille, à présent égarée par la fièvre, et languissante et pâle : « Ne me renvoyez rien, mon Dieu, disait Louise dans son désespoir. Mon père et moi, nous sommes les exilés, c'est juste ; il faut une expiation à la foule. Mais laisser le leur du moins, à ce jeune homme, à ce vieillard qui l'aimeront une affection si tendre... Secourez-les, sauvez-la et laissez-nous souffrir : votre Providence sera juste et vous serez béni. »

Et peut-être le divin Père fut touché ; la mort s'arrêta en chemin et la petite Violette du vieux château ne fut point encore cueillie pour s'en aller orner le grand jardin céleste, où fleurissent et rayonnent tant d'autres violettes sœurs. Un matin, le vieux marquis, entrant sans bruit dans l'appartement, trouva Louise à genoux, les mains levées au ciel et les yeux pleins de larmes, mais de bonnes larmes de surprise et de joie, de reconnaissance et de bonheur. Et le vieillard qui s'avançait, effrayé, s'arrêta par un mouvement brusque et porta la main à son cœur sur le point d'éclater : « Regardez-la, murmura-t-il, elle nous voit, elle nous reconnaît maintenant et nous sourit... Que le Seigneur soit béni !... Ma's regardez-la donc, ma chère enfant, ne pleurez plus, réjouissez-vous avec moi, Louise ! »

Il avait dit Louise ! Depuis le jour où cette autre fille de son sang était entrée inconnue, obscure, sous son toit, c'était la première fois qu'il prononçait ce doux nom simplement, familièrement, tendrement, comme aurait pu le prononcer un père. Il avait dit Louise ! Violette reconnaissante l'entendit ; elle ne l'en remercia pas plus tôt, car elle se sentait bien trop faible et trop lasse pour pouvoir parler, mais ses jolis yeux bleus encore à demi voilés brillèrent d'un rapide éclat et le saluèrent d'un doux regard, si reconnaissant, si tendre, et une légère teinte rose si transparente, si délicate, se répandit sur son visage à présent bien frêle, hélas ! et blanc comme du lait ! Puis le médecin vint, et sa surprise parut en voyant sa malade sourire et en l'entendant murmurer : « Je remercie solennellement Mlle Moynier dont le courage et les soins inappréciables avaient été, pour si jeune patiente, de la plus grande utilité et méritaient, disait-il joyeusement, d'être signalés dans un mémoire à l'Académie de médecine. Alors M. de Kervelen s'approcha, les larmes aux yeux, de Louise qui sourait en rougissant, et il porta respectueusement à ses lèvres la petite main blanche : « C'est vous qui nous l'avez sauvée ; c'est vous qui avez eu du courage, de la force pour nous tous, pauvres gens débiles ; pour moi surtout pauvre vieillard affligé... Oh ! vous m'avez conservé mon bonheur et rendu mon enfant ; Louise, chère enfant, soyez contente, soyez bénie ! »

Violette, qui les regardait de son lit, leva les mains au ciel avec un sourire joyeux ; on eût dit qu'en les voyant ainsi plus unis que jamais, elle remerciait Dieu en ce moment de ses dangers, de ses souffrances.

ETIENNE MARCEL.

(*La suite au prochain numéro.*)